

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Claude ORTOLLAND, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Anne DALESSIO, Antoinette PALMER, Stéphanie MENGOLLI, Nicole JOULIA, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
M. Pierre BARUZZI à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET
M. Thierry GALIFOT à M. Karim DALIBEY
M. Jérôme LOOSDREGT à Mme Stéphanie MENGOLLI
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA

Secrétaire de séance : Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 15 mars 2019	Vendredi 15 mars 2019	Mardi 26 mars 2019

2- Approbation des comptes administratifs du budget général et du budget annexe– Exercice 2018

BUDGETS 2018	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS
COMMUNE	Dépenses totales	Restes à réaliser	Recettes totales	Restes à réaliser	
Fonctionnement	3 610 996,18 €		8 651 000,98 €		5 040 004,80 €
Investissement réal. de l'exercice	2 535 041,20 €	460 500,00 €	998 723,29 €	460 500,00 €	-1 536 317,91€
TOTAL	6 606 537,38 €		10 110 224,27 €		3 503 686,89 €

BELLEDONNE	Dépenses		Recettes		Résultats
Fonctionnement	275,28 €		58 333,33 €		58058,05 €
Investissement	48 670,99 €		0 €		- 48670,99 €
TOTAL	48 946,27 €		58333,33 €		9 387,06 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs comme présenté ci-dessus.

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2018 présentés.

Décision : Adopté à l'unanimité